

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 DECEMBRE 2013

DELIBERATION N°13/107

Mise à jour de la composition de la CIA

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU la délibération n°09/10 du Conseil d'administration du 22 avril 2009, soumettant l'EPORA au Code des Marchés Publics,
- VU la délibération n°12/024 du Conseil d'administration du 27 février 2012 sur le cadre d'organisation des procédures d'achat de l'Etablissement,
- VU la délibération n°12/045 du Conseil d'Administration du 14 mai 2012 sur la composition de la CIA,
- VU la délibération n°13/022 du Conseil d'Administration du 15 avril 2013 relative à la mise à jour de la composition de la CIA suite à la réorganisation de l'EPORA.

Le Conseil d'Administration de l'EPORA du 14 mai 2012 a fixé la composition de la Commission Interne des Achats suite à la délibération n°12/045, du 27 février 2012, adoptant le cadre d'organisation des procédures d'achat de l'établissement et comportant notamment la composition de la Commission Interne des Achats.

La composition de la Commission Interne des Achats a été modifiée par la délibération n°13/022 du Conseil d'Administration du 15 avril 2013 pour prendre en compte la réorganisation de l'EPORA, et il convient de mettre de nouveau à jour la délibération n°12/045.

Suite à l'arrivée d'un Adjoint au Directeur général, il convient de mettre de nouveau à jour la délibération n°12/045.

Sur proposition du Président,

Dans la délibération n°12/045 du Conseil d'Administration du 14 mai 2012, modifiée par la délibération 13/022 du Conseil d'Administration du 15 avril 2013, les termes :

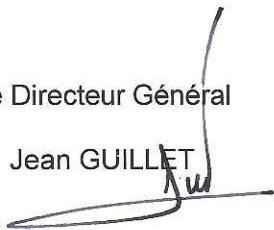
- « M. Jean GUILLET, Directeur général de l'EPORA, ayant pour suppléants :
 - Le Secrétaire Général de l'EPORA,
 - Le Chef du Service Etudes et Développement,
 - L'un des Directeurs Territoriaux, »sont complétés par :
 - « - L'Adjoint au Directeur général »

- « Le membre du Comité de Direction en charge des dossiers présentés devant la Commission Interne des Achats parmi les personnes suivantes :
 - Le Secrétaire Général de l'EPORA,
 - Le Chef du Service Etudes et Développement,
 - L'un des Directeurs Territoriaux, »
- Sont complétés par :
« - L'Adjoint au Directeur général ».

La composition de la Commission Interne des Achats et les autres dispositions de la délibération n°12/045 reste inchangées.

Le Directeur Général

Jean GUILLET



Le Président du Conseil d'Administration

Georges ZIEGLER



10 DEC. 2013

Pour le Préfet
de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales



Guy LEVI